
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

001287

DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Secrétaires d'Administration stagiaires (Indice 299) dont les noms suivent, sont affectés dans les services ci-après :

Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux

Madame Alimatou CISSE N°Mle 0156.510-C

Laboratoire National de la Santé

Madame Awa BORE N°Mle 0156.509-B

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressées sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Imputation : Budget National

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Bamako, le

17 JUIN 2020

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor.....	5
ANEH-LNS.....	2
Intéressées et dossiers.....	4
DRH.....	10

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



00 1286
DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation d'un agent

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Moussa KONATE N°Mle 0156.511-D, Technicien de l'Informatique stagiaire, spécialité Informatique de gestion (Indice 299), est affecté à la Cellule Sectorielle de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et les Hépatites virales.

Article 2 : Au point de vue salaire, l'intéressé est pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /.

Bamako, le 7 JUIN 2020

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor.....	5
DGSHP -CPS-IS-CSLSTB-HV.....	4
Intéressé et dossier.....	2
DRH.....	10

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



001280
DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Odontostomatologie (Indice 574) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Koulikoro

Monsieur Tidiani KEITA N°Mle 0156.473-K

District de Bamako

Madame Aminata FOFANA N°Mle 0156.474-L

• Monsieur Jean Pierre DEMBELE N°Mle 0156.475-M

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Monsieur Tidiani KEITA voyage gratuitement accompagné des membres de sa famille légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
GNORATS-DRS/KKRO-D.BKO.....	4
Intéressés et dossiers.....	6
DRH.....	10

Bamako, le 17 JUN 2020

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



00 1289
DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n° 2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n° 2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n° 2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Assistants Médicaux stagiaires (Indice 502) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant « Le Luxembourg »

Madame Fatoumata THIAM N°Mle 0156.478-R, spécialité Imagerie médicale/Radiologie

Hopital de Tombouctou

Monsieur Babou KANE N°Mle 0156.479-S, spécialité Anesthésie-Réanimation

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

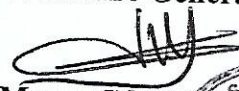
Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
CHU.ME « Le Luxembourg »-Hôp.Tbtou.....	2
Intéressés et dossiers.....	4
DRH.....	10

Bamako, le

17 JUIN 2020

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,


Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

00 1288
DECISION N°2020- /MSAS-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Assistants Médicaux stagiaires (Indice 502) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Koulikoro

Monsieur Aman Amadou MAIGA N°Mle 0156.480-T, spécialité Odontostomatologie

Région de Sikasso

Madame Hyacinthe TOGO N°Mle 0156.481-V, spécialité Ophtalmologie.

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Ils voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

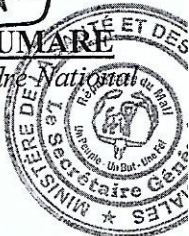
Bamako, le 17 JUIN 2020

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
GNRAT-DRS/KKRO-SKSO.....	4
Intéressés et dossiers.....	4
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,**

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DECISION N°2020-001285/MSAS-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;

Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Ingénieurs Sanitaires stagiaires (Indice 502), dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant « Le Luxembourg »

Madame Ouriba DEMBELE N°Mle 0156.476-N, spécialité Biologie médicale (Maintenance des appareils biomédicaux)

Centre Hospitalier Universitaire Bocar Sidy SALL de Kati

Monsieur Papa Namory TRAORE N°Mle 0156.477-P, spécialité Hygiène Assainissement

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Monsieur Papa Namory TRAORE voyage gratuitement accompagné des membres de sa famille légalement à charge.

Imputation : Budget national

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 07 JUIN 2020

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
CH HME « Le Luxembourg »-CHU BSS.Kti.....	2
Intéressés et dossiers.....	4
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

001277 /MSAS-SG
DECISION N°2020-
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Médecine Générale (Indice 574) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Institut National de Santé Publique

Madame Gaoudo SGOUNTA N°Mle 0156.463-Z

Centre Hospitalier Universitaire Point « G »

Monsieur Yves Roland KOUMARE N°Mle 0156.455-P

Hôpital de Tombouctou

Monsieur Robert SOGOBA N°Mle 0156.459-V

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Monsieur Robert SOGOBA voyage gratuitement accompagné des membres de sa famille légalement à charge.

Imputation : Budget National

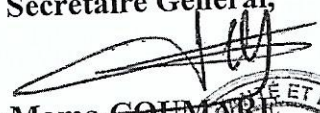
Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

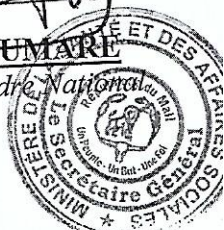
Bamako, le **17 JUIN 2020**

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
INSP-CHU Point « G »-HTbtou	3
Intéressés et dossiers.....	6
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,


Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



001279
DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Pharmacie Générale (Indice 574) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Programme National de Lutte contre le Paludisme

Madame Fatoumata FABE N°Mle 0156.468-E

Hôpital de Tombouctou

Monsieur Boubacar DIALLO N°Mle 0156.469-F,

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressées sont prises en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Monsieur Boubacar DIALLO voyage gratuitement accompagné des membres de sa famille légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor.....	5
DGSHHP-DPM-CPS-IS.....	4
PNLP-Hôp.Tbtou.....	2
Intéressées et dossiers.....	4
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,**

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

001278 /MSAS-SG
DECISION N°2020-
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Pharmacie Générale (Indice 574) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

REGION DE KAYES

Madame Koutah Oulé CISSE N°Mle 0156.471-H

REGION DE KOULIKORO

Madame Mariam DEMBELE N°Mle 0156.472-J

REGION DE GAO

Monsieur Mamoudou BARRY N°Mle 0156.470-G

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sera pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Ils voyagent gratuitement accompagnés des membres de sa famille légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le **17 JUN 2020**

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-DPM-CPS-IS.....	4
GNORATS-DRS/ TBOU-GAO.....	4
Intéressés et dossiers.....	4
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

001276 /MSAS-SG
DECISION N°2020-
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n°99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues stagiaires, de spécialité Médecine Générale (Indice 574) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Kayes

Monsieur Bamadou DEMBELE N°Mle 0156.462-Y
Monsieur Chaka CAMARA N°Mle 0156.450-J

Région de Koulikoro

Madame Marguerite SANGARE N°Mle 0156.453-M
Madame Mariame N'DIAYE N°Mle 0156.497-D

Région de Sikasso

Monsieur Lassina OUATTARA N°Mle 0156.465-B
Madame Rokia KEITA N°Mle 0156.458-T

Région de Mopti

Monsieur Tiémoko KEITA N°Mle 0156.454-N
Monsieur Ibrahim SANGARE N°Mle 0156.451-K

Région de Tombouctou

Monsieur Adama COULIBALY N°Mle 0156.457-S
Monsieur Yaya KATILE N°Mle 0156.452-L

Région de Gao

Monsieur Mahamadoun AGUISSA N°Mle 0156.464-A

Région de Kidal

Monsieur Mamadou ONGOIBA N°Mle 0156.461-X

Région de Ménaka

Monsieur Aboudou Karim DIARRA N°Mle 0156.466-C

District de Bamako

Madame Mariam Bocar TOURE N°Mle 0156.456-R.

Madame Mariétou TRAORE N°Mle 0156.460-W

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les médecins mis à la disposition des Gouverneurs des Régions voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 17 JUIN 2020

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,


Dr Mama COUMARTE
Chevalier de l'Ordre National


Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
GNORATS-DRS/Kyes-Kkro-Sksso-Sgou-Mpti-Ttou- Gao-Kidal-Menaka-Taoudenit-D-BKO.....	11
Intéressés et dossiers.....	30
DRH.....	10

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

001274
DECISION N°2020- /MSAS-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;

Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Médecins spécialistes stagiaires (Indice 652) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire Gabriel TOURE

Madame Mariam DAOU N°Mle 0156.431-M, Neurologie

Monsieur Adama DAO N°Mle 0156.442-A, Radiologie/Imagerie médicale

Monsieur Izoudine Blaise KOUMARE N°Mle 0156.430-L, Neurochirurgie

Centre Hospitalier Universitaire Point « G »

Monsieur Adama TRAORE N°Mle 0156.418-Y, Chirurgie générale

Monsieur Ibrahim COULIBALY N°Mle 0156.422-C, Chirurgie Thoracique

Monsieur Hamidou Dioba DOUMBIA N°Mle 0156.434-R, Oncologie

Centre Hospitalier Universitaire Odontostomatologie

Madame Kadia KEITA N°Mle 0156.448-G, Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale

Centre Hospitalier Universitaire Institut d'Ophtalmologie Tropicale d'Afrique

Madame Fatoumata Tata SIDIBE N°Mle 0156.432-N, Ophtalmologie

Hôpital du Mali

Monsieur Sibiri TRAORE N°Mle 0156.445-D, Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale

Madame Mariam Gamé DIALLO N°Mle 0156.447-F, Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale

Centre Hospitalier Universitaire Mère-Enfant « Le Luxembourg »

Madame Aminata DABO N°Mle 0156.414-T, Anesthésie-Réanimation

Monsieur Diakaridia TRAORE N°Mle 0156.421-B, Chirurgie pédiatrique

.../...



Hôpital Mali- Gavardo

Monsieur Abraham DIARRA N°Mle 0156.435-S, Otorhino Laryngologie et Chirurgie Cervico-faciale

Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes

Monsieur Boubacar Sidiki FOFANA N°Mle 0156.429-K, Néphrologie et Hémodialyse
Monsieur Amadou DOUMBIA N°Mle 0156.441-Z, Radiologie/Imagerie médicale

Hôpital de Sikasso

Monsieur Sidy CAMARA N°Mle 0156.446-E, Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale
Monsieur Mohomodine Ibrahim TOURE N°Mle 0156.443-B, Rhumatologie
Monsieur Mamadou Bernard COULIBALY N°Mle 0156.420-A, Chirurgie pédiatrique

Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou

Madame Aminata TRAORE N°Mle 0156.424-E, Diabétologie/Endocrinologie maladies métaboliques
Monsieur Hamidou TOUNGARA N°Mle 0156.440-Y, Radiologie/Imagerie médicale
Monsieur Daouda FOFANA N°Mle 0156.415-V, Cardiologue

Hôpital Sominé DOLO de Mopti

Monsieur Moctar BAH N°Mle 0156.425-F, Diabétologie/Endocrinologie maladies métaboliques
Monsieur Désiré Ousmane DIAKITE N°Mle 0156.448-G, Santé publique
Monsieur Alassane DIARRA N°Mle 0156.428-J, Hépatogastro-entérologie
Monsieur Youssouf FOFANA N°Mle 0156.423-D, Dermatologie/Léprologie

Hôpital de Tombouctou

Monsieur Idrissa Mandé SIDIBE N°Mle 0156.417-X, Chirurgie générale
Monsieur Akoro DOLO N°Mle 0156.426-G, Gynécologie-Gobstétrique
Madame Oulématou COULIBALY N°Mle 0156.413-S, Anesthésie-Réanimation
Monsieur Bassirima TRAORE N°Mle 0156.416-W, Cardiologue

Hôpital Hangadoumbou Moulaye TOURE de Gao

Monsieur Fousseyni GUISSSE N°Mle 0156.449-H, Traumatologie-Orthopédique
Monsieur Mady NIAKATE N°Mle 0156.436-T, Pédiatrie
Monsieur Mohamed Lamine DIAKITE N°Mle 0156.419-Z, Chirurgie générale

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les médecins affectés dans les hôpitaux situés dans les régions, voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 17 JUIN 2020

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
Tous CHU et Hôpitaux concernés.....	12
Intéressés et dossiers.....	64
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

001273
DECISION N°2020-_____/MSAS-SG

Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;

Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;

Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Médecins, Pharmaciens et Odontostomatologues spécialistes stagiaires (Indice 545) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Koulikoro

Monsieur Cheick Oumar TRAORE N°Mle 0156.433-P, Ophtalmologie

Monsieur Amadou Hamadoun ONGOIBA N°Mle 0156.439-X, Pédiatrie

Région de Sikasso

Niomo KONTAO N°Mle 0156.437-V, Pédiatrie

Région de Ségou

Monsieur Drissa DIARRA N°Mle 0156.427-H, Gynécologie-Obstétrique

.../...

District de Bamako

Madame Fatoumata SYLLA N°Mle 0156.438-W, Pédiatrie

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les médecins mis à la disposition des Gouverneurs des Régions voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 17 JUIN 2020

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
GNORATS-DRS/Kyes-Kkro-Sksso-Sgou-Tbt- D.Bko.....	7
Intéressés et dossiers.....	10
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,


Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

001283
DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Techniciens de Santé stagiaires, (Indice 263) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire Point « G »

Madame Fatoumata KANOUTE N°Mle 0156.517-K, Infirmière de santé publique
Madame Rose DENA N°Mle 0156.521-P, Infirmière de santé publique
Madame Mariam BERTHE N°Mle 0156.536-G, Labo-pharmacie

Centre Hospitalier Universitaire Bocar Sidy SALL de Kati

Madame Aïssé SYLLA N°Mle 0156.520-N, Infirmière de santé publique

Hôpital du Mali

Madame Seïdina Aliou BARRY N°Mle 0156.518-L, Infirmière de santé publique
Madame Zayneb Ben Oumar DIAKITE N°Mle 0156.539-K, Labo-pharmacie

.../...

Hôpital Foussevni DAOU de Kaves

Monsieur Abdoulaye Sériba DIARRA N°Mle 0156.537-H, Labo-pharmacie

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les agents affectés dans les hôpitaux situés dans les régions voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

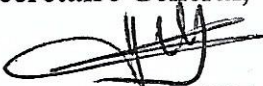
Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le **17 JUIN 2020**

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Tansit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
CHU et Hôpitaux concernés	6
Intéressés et dossiers.....	14
DRH.....	10

**P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,**


Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



00 1284
DÉCISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DÉCIDE :

Article 1er : Les Techniciens de Santé stagiaires, (Indice 263) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Kayes

Monsieur Bakary TRAORE N°Mle 0156.531-E, Infirmier de santé publique
Madame Maïmouna TOUNKARA N°Mle 0156.532-C, Infirmière Obstétrique
Madame Djénéba KEITA N°Mle 0156.533-D, Infirmière Obstétrique

Région de Koulikoro

Madame Kadiatou KEITA N°Mle 0156.525-V, Infirmière Obstétrique
Madame Moussoudou dite Nènè SANOGO N°Mle 0156.529-Z, Infirmière Obstétrique

Région de Sikasso

Madame Djénéba SIDIBE N°Mle 0156.530-A, Infirmière Obstétrique
Madame Adama Aïché BAGAGA N°Mle 0156.526-W, Infirmière Obstétrique
Madame Djouldé DIAKITE N°Mle 0156.524-T, Infirmière Obstétrique

Région de Ségou

Madame Fatoumata KINDE N°Mle 0156.527-X, Infirmière Obstétrique
Madame Aïssata KASSAMBARA N°Mle 0156.528-Y, Infirmière Obstétrique

Région de Mopti

Monsieur Boukary KONATE N°Mle 0156.513-F, Infirmier de santé publique
Madame Zénébou MAIGA N°Mle 0156.534-E, Infirmière Obstétrique
Madame Faoumata Bintou DOUMBIA N°Mle 0156.535-F, Infirmière Obstétrique

Région de Tombouctou

Monsieur Dramane SANOGO N°Mle 0156.516-J, Infirmier de santé publique
Monsieur Dansina KONE N°Mle 0156.538-J, Labo-pharmacie

Région de Gao

Madame Oumou COULIBALY N°Mle 0156.523-S, Infirmière Obstétrique
Monsieur Matigui KONARE N°Mle 0156.514-G, Infirmier de santé publique

Région de Kidal

Monsieur Nouhoum KANOUTE N°Mle 0156.516-J, Infirmier de santé publique

Région de Ménaka

Monsieur Hamadoun BOLOBA N°Mle 0156.514-G, Infirmier de santé publique

Région de Taoudénit

Monsieur Abdoulaye MAIGA N°Mle 0156.519-M, Infirmier de santé publique

District de Bamako

Madame Koniba DOUMBIA N°Mle 0156.531-B, Infirmière Obstétrique

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Ils voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 17 JUIN 2020

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales
Le Secrétaire Général,

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
GNORATS-DRS/Kyes-Kkro-Sksso-Sgou-Mpti-Ttou- Gao-Kidal-Menaka-Taoudenit-D. BKO.....	11
Intéressés et dossiers.....	42
DRH.....	10

Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



001287
DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Techniciens Supérieurs de Santé stagiaires, (Indice 299) dont les noms suivent, sont affectés ainsi qu'il suit :

Centre Hospitalier Universitaire Gabriel TOURE

Monsieur Oumar OUATTARA N°Mle 0156.508-A, Oto-Rhino Laryngologie

Centre Hospitalier Universitaire Point « G »

Madame Korotoumou SOUMOUNOU N°Mle 0156.487-B, Infirmier d'Etat

Hôpital du Mali

Madame Fadima TOURE N°Mle 0156.484-Y, Infirmier d'Etat

Hôpital Dermatologie de Bamako

Madame Mariam MAIGA N°Mle 0156.485-Z, Infirmier d'Etat

Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes

Monsieur Baba Mahamane MAIGA N°Mle 0156.506-Y, Labo-pharmacie/Biologie médicale

Hôpital de Tombouctou

Monsieur Zah KONATE N°Mle 0156.505-X, Labo-pharmacie/Biologie médicale

Monsieur Mohamed Lamine BAGAYOKO N°Mle 0156.488-C, Infirmier d'Etat

.../...

Hôpital Hangadoumbou Moulaye TOURE de Gao

Madame Hawa Saliou MAIGA N°Mle 0156.503-V, Labo-pharmacie/Biologie médicale

Madame Diahara DJITTEYE N°Mle 0156.504-W, Labo-pharmacie/Biologie médicale

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Les agents affectés dans les hôpitaux situés dans les régions, voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

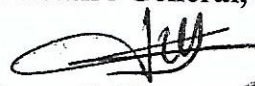
Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP -DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
CHU et Hôpitaux concernés	11
Intéressés et dossiers.....	26
DRH.....	10

Bamako, le 17 JUIN 2020

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O

Le Secrétaire Général,


Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National



001282
DECISION N°2020- /MSAS-SG
Portant affectation de personnel

Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 02-053 du 16 décembre 2002 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 05-164/PG-RM du 06 avril 2005 fixant les modalités d'application du Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 99-346/P-RM du 03 novembre 1999 portant Statut Particulier des Fonctionnaires du Cadre de la Santé Publique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°2013-4854/MSHP-SG du 31 décembre 2013 portant délégation de signature ;
Vu l'Arrêté n°2020-1592/MDSTFP-SG-CNCFP du 29 avril 2020 portant intégration dans la Fonction Publique d'Etat ;

DECIDE :

Article 1er : Les Techniciens Supérieurs de Santé stagiaires, (Indice 299) dont les noms suivent, sont mis à la disposition des Gouverneurs des Régions ci-après :

Région de Kayes

Madame Fatimata SOW N°Mle 0156.496-L, Sage-femme d'Etat
Madame Assa SYLLA N°Mle 0156.501-S, Sage-femme d'Etat
Madame Maïmouna DIARRA N°Mle 0156.498-N, Sage-femme d'Etat

Région de Koulikoro

Madame Kadiatou DIARRA N°Mle 0156.495-K, Sage-femme d'Etat
Madame Hawa TRAORE N°Mle 0156.502-T, Sage-femme d'Etat
Madame Aminata COULIBALY N°Mle 0156.491-F, Sage-femme d'Etat
Monsieur Alhadar Sadou TOURE N°Mle 0156.507-Z, Oto-Rhino Laryngologie

Région de Sikasso

Madame Fatoumata Zaharaou DICKO N°Mle 0156.492-G, Sage-femme d'Etat
Madame Kany DIALLO N°Mle 0156.497-M, Sage-femme d'Etat
Madame Fatoumata MANGANE N°Mle 0156.493-H, Sage-femme d'Etat

Région de Ségou

Madame Koutimi Sidi Yéya MAIGA N°Mle 0156.490-E, Sage-femme d'Etat
Madame Assitan COULIBALY N°Mle 0156.494-J, Sage-femme d'Etat

.../...

Région de Mopti

Madame Kadidia MAIGA N°Mle 0156.482-W, Infirmier d'Etat
Madame Assétou KEITA N°Mle 0156.499-P, Sage-femme d'Etat
Madame Awa TENETAO N°Mle 0156.500-R, Sage-femme d'Etat

Région de Ménaka

Monsieur Desséry COULIBALY N°Mle 0156.486-A, Infirmier d'Etat

Région de Taoudénit

Monsieur Sadio TOGOLA N°Mle 0156.489-D, Infirmier d'Etat

District de Bamako

Monsieur Abdoulaye TRAORE N°Mle 0156.483-X, Infirmier d'Etat

Article 2 : Au point de vue salaire, les intéressés sont pris en charge à compter de la date de prise de service.

Article 3 : Ils voyagent gratuitement accompagnés des membres de leurs familles légalement à charge.

Imputation : Budget National

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

Bamako, le 17 JUIN 2020

Ampliations

MSAS.....	1
MDSTFP-DNFPP.....	2
MEF-DGB-CF-BCS-Trésor-Transit.....	6
DGSHP-CPS-IS.....	3
GNORATS-DRS/Kyes-Kkro-Sksso-Sgou-Mpti-Ttou- Gao-Kidal-Menaka-Taoudenit-D-BKO.....	11
Intéressés et dossiers.....	32
DRH.....	10

P/Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales P.O
Le Secrétaire Général,


Dr Mama COUMARE
Chevalier de l'Ordre National

